



crédit bancaire solidarité

Par **LISAMARIE**, le **11/02/2019** à **14:08**

Bonjour,

dans le cas d'une liquidation judiciaire de la société, à la cône (ou à l'ouverture) de la procédure, la banque peut-elle réclamer au gérant (ou mandataire) le découvert résultant d'un crédit de trésorerie , souscrit sans caution, mais avec une clause de solidarité ainsi rédigée:

"les obligations du contrat à la charge de l'emprunteur engageront solidairement toutes les personnes désignées sous cette entité".

merci pour votre réponse.

Cordialement.